



## Investissements d'avenir

### Action : « Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A) »

#### Cahier des charges de l'appel à projets

#### Modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîcher et horticole

La loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 prévoit une dotation de 120 M€ affectée à l'action « Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir » (P3A). Au sein de cette dotation, **14 M€** maximum sont consacrés au présent appel à projets.

<b>Calendrier</b>	Clôture intermédiaire 1 : 15 mars 2015
	Clôture intermédiaire 2 : 15 mai 2015
	Clôture intermédiaire 3 : 30 novembre 2015
	Clôture finale : 26 février 2016
<b>Porteurs de projets</b>	personnes physiques exerçant une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime
	GAEC et EARL
	Entreprises de production (dont l'ensemble des salariés est affilié au régime agricole)
	Coopératives et leurs filiales dont l'activité de production maraîchère ou horticole représente au moins 50% du CA
<b>Nature des projets</b>	Investissements innovants et peu consommateurs d'énergie, performants en terme d'efficacité énergétique et ayant recours aux énergies renouvelables et fatales
	Production durable, dans le cadre de démarches certifiées
	Investissements <b>collectifs</b> , la mécanisation et la robotisation, visant en particulier à réduire la pénibilité du travail, à permettre une meilleure productivité de celui-ci et à limiter les risques d'accidents et de maladies professionnelles.
<b>Soutien apporté par l'État aux projets</b>	<b>sous forme de subvention</b> : 20% maximum du montant total des investissements éligibles, majoré de 5% pour les JA ou les « nouveaux installés ».
<b>Articulation avec d'autres financements publics</b>	subvention des collectivités territoriales et FEADER
	financements de l'ADEME hors financements PIA
<b>Montant minimum des dépenses éligibles</b>	minimum de <b>50.000€</b> et maximum de <b>3.000.000 €</b> , sauf en cas de projet groupé où ce plafond peut être porté à 5.000.000 €
<b>Contact et informations</b>	- Florence Poinssot- <a href="mailto:florence.poinssot@franceagrimer.fr">florence.poinssot@franceagrimer.fr</a> – 01 73 30 31 34 - Katia Tarassenko- <a href="mailto:katia.tarassenko@franceagrimer.fr">katia.tarassenko@franceagrimer.fr</a> – 01 73 30 30 81
	<b>FranceAgriMer Auvergne</b>
	<a href="http://www.franceagrimer.fr/index.php/filiere-horticulture/Aides/P3A-Modernisation-des-serres-et-des-equipements-dans-les-secteurs-maraicher-et-horticole">http://www.franceagrimer.fr/index.php/filiere-horticulture/Aides/P3A-Modernisation-des-serres-et-des-equipements-dans-les-secteurs-maraicher-et-horticole</a>